

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mercredi 18 mai 2016

Ce mercredi 18 mai 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, David LAURENT, François LEGRAS, Michèle AGNES, Hubert BAZIN, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN, Nadège K'DUAL, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Béatrice GOSSELIN, Michel LEMOSQUET, Gérard LARSONNEUR, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Pierrette FILTOPOULOS

Excusés : Claudine LEDOLLEY, Pascale DUBOSCQ

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Sandrine LEJEUNE est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2016

Sylvie BEAUFILS étant absente à cette réunion du 19 avril, demande des explications concernant la mise à l'honneur prévue pour Philippe GOSSELIN (en tant qu'ancien président de la SNSM) et l'éventuel cadeau de départ prévu. Jacky GAILLET rebondit sur le sujet à son tour pour qu'il n'y ait pas de confusion entre les cadeaux prévus pour les agents qui partent à la retraite et la mise à l'honneur du président d'une association. Monsieur le Maire confirme qu'aucune confusion n'est faite, qu'il n'y a pas de cadeau prévu pour les présidents d'associations. Monsieur le Maire précise quelle est la teneur de la cérémonie prévue, laquelle sera également l'occasion de remercier Madame Bishop et la féliciter pour sa récente naturalisation française. Concernant Monsieur GOSSELIN, l'objet est donc de le convier à une cérémonie de sympathie.

Sylvie BEAUFILS demande également une précision sur les subventions, pourquoi la coopérative scolaire apparaît 2 fois dans les subventions communales et hors subventions communales. Monsieur le Maire lui explique la méthode retenue et qui prévoit une somme par enfant au vu du nombre d'enfants comptés le jour de la rentrée. Béatrice GOSSELIN rappelle l'objet de cette coopérative, qui pourra être ajusté lors de la prochaine fusion des communautés de communes. Madame BEAUFILS compare la somme prévue pour cette coopérative, qu'elle trouve modique et notamment en comparaison de la somme votée pour les manifestations autour du Tour de France. Monsieur le Maire rappelle l'historique de ces sommes votées et souligne les actions dynamiques envisagées lors du passage du tour par l'association créée et précise que les éventuels excédents seront reversés sous la forme de matériel mutualisé entre toutes les associations qui auront participé. Jacky GAILLET ajoute que cette subvention ponctuelle permettra de mettre en valeur la commune de Gouville et ainsi participer à son développement touristique et économique. Monsieur le Maire informe notamment que le passage du tour prévoit 180 personnes à héberger en lien avec cet événement qui passe à Gouville. Il s'agit d'une réelle promotion touristique pour la commune. Le programme des

animations est présenté au conseil et Béatrice GOSSELIN invite chacun à venir participer et ajouter du folklore à ces animations.

Pierrette FILTOPOULOS demande à ce que soit écrit que le budget de l'association des Bulotins était très clair et que c'est Madame Béatrice GOSSELIN qui l'avait mal compris.

Après ce débat, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNIQUE:

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le diagnostic énergie conventionné avec le SDEM, prévu sur 3 années commence. Un premier bilan complet de toutes nos consommations d'énergie devrait être présenté à la commune pour la fin octobre 2016. Des préconisations nous seront alors proposées.
- Un ordinateur a été acheté, conformément aux prévisions budgétaires pour venir en renfort du poste de l'accueil à la mairie.
- Tous les comptes-rendus des réunions de chantier (maison médicale et zone artisanale) sont à votre disposition pour être consultés à l'accueil de la mairie.
- Cour des Comptes : le contrôle juridictionnel des comptes de la commune de Gouville pour l'exercice 2013 a été inscrit au programme de la Chambre régionale des Comptes de Normandie

III – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

En application des dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, il appartient au Maire de communiquer le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la commune de Gouville s/Mer pour les exercices 2010 et suivants, que la chambre avait arrêté lors de sa séance du 15 mars 2016. Il est rappelé que ce rapport a été adressé par voie postale à tous les conseillers municipaux en même temps que l'envoi de la convocation à cette réunion de conseil municipal et qu'il doit donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article R.241-18 du code des juridictions financières, la commune de Gouville s/mer a fait connaître à la Chambre régionale des comptes la date de cette réunion et lui a transmis copie de son ordre du jour.

Jacky GAILLET s'interroge sur la remarque de la Chambre concernant la mutualisation avec la communauté de communes, il précise que le maintien de nombreux travaux en régie est un choix de la commune. Il souligne également les préconisations faites concernant les budgets annexes, il note que les remarques d'une manière globale sont plus sur la forme que sur le fond. Sylvie BEAUFILS demande en quoi le fait d'avoir jusqu'à 8 budgets annexes peut être un problème dans la conduite budgétaire de la commune. Monsieur le Maire rappelle que le choix des budgets annexes assure la pleine transparence des opérations concernées par ces budgets et une plus grande lisibilité pour suivre leur évolution.

Le conseil municipal note que le rapport n'est pas si critique mais souligne des questions de forme et les efforts à faire notamment en matière de comptabilité d'engagement.

Jacky GAILLET demande que les préconisations de plan comptable et de comptabilité d'engagement puissent être appliquées dans le suivi de gestion financière de la commune et ainsi prendre ces remarques en compte.

Monsieur le Maire remercie les secrétaires pour leur investissement et la qualité des réponses apportées aux questionnaires transmis par la Chambre.

IV – Reprise en pleine propriété communale des parcelles de l'AFR du territoire de Boisroger

Suite à la création de la commune nouvelle et dans la continuité des actions mises en œuvre par la municipalité de Boisroger, il appartient au conseil municipal de régulariser la clôture de l'Association Foncière de Remembrement. Pour cela, les parcelles doivent être transférées à la commune nouvelle. Mais elles appartiennent encore à l'association. Aussi, il appartient au conseil municipal de reprendre la pleine propriété des parcelles situées sur le territoire de Boisroger (toutes sauf la parcelle cadastrée ZT 7 car ce chemin se situe sur le territoire de Geffosses, un courrier a été adressé dans ce sens au Maire de Geffosses pour lui demander de faire délibérer son conseil municipal pour en reprendre la propriété).

Les parcelles concernées sont :

- ZB 8 – 22 – 40 – 48 – 50 – 52 – 57
- ZC 8 – 29 – 56 – 72 – 73 – 81
- ZD 8 – 11 – 53 – 57 – 75
- ZE 15 – 33 – 35 – 38 – 66 – 74
- ZH 14 – 52 – 66 – 79

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- engager les frais d'acte notarié pour régulariser ce transfert de propriétés, y compris les frais inhérents au transfert de la parcelle située sur le territoire de Geffosses et qui pourra figurer sur le même acte
- signer toutes les pièces se rapportant à ce transfert de propriété et notamment l'acte par devant le Notaire Maître Langenais à Agon-Coutainville avec le liquidateur représentant l'AFR et déjà nommé par le Préfet (Monsieur D'annoville)

A la suite de cette étape et en parallèle de la publication de l'acte notarié, la liquidation de l'AFR pourra être prononcée et un arrêté de dissolution sera établi par Monsieur ODILLE du Conseil Départemental en tant qu'agent mis à disposition de l'état, lequel arrêté précisera le reversement à la commune de la somme restante sur ce budget qui permettra de rembourser les frais notariés notamment.

V – Attribution des lots proposés en vente d'herbe

Suite à la réunion du 19 avril dernier, la consultation a été lancée pour la vente d'herbe de 4 lots, proposée pour l'année 2016 jusqu'au 31 décembre, sauf le lot n°4 à rendre au 1er octobre 2016 compte tenu des prochains projets d'aménagements dans ce secteur. Une seule offre a été enregistrée par Monsieur BOURDELES Edouard :

- Pour le Lot n°1 : parcelles AD 103, 106, 108, 110, 112 et 114 d'une superficie totale de 13 692 m² = 90 €
- Pour le Lot n°2 : parcelles AD 77, 78 et 79 d'une superficie totale de 12 899 m² = 80 €
- Pour le Lot n°3 : parcelles AC 86, 225, AD 12, AZ 11 et 12 d'une superficie totale de 11 244 m² = 70 €
- Pour le Lot n°4 : parcelles AL 316, AL 225 et AL 284 d'une superficie totale de 9 927 m² = 60 €

Soit un total pour les 4 lots de 300 €.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette offre et confie les ventes d'herbe des 4 lots telle que présentée à Monsieur BOURDELES Edouard.

VI – Vente de la parcelle AW 410

Vente de la parcelle cadastrée AW 410 : le conseil municipal avait délibéré le 14 mars dernier donnant son accord pour vendre cette parcelle d'une superficie de 37 m² au prix de 370 € selon estimation Domaines. L'acheteur de ladite parcelle étant à ce jour connu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, dans les conditions ci-dessus précisées, à Mr et Mme Pascal LEVESQUE et par devant Maître BEGUIN, Notaire à Montmartin sur mer.

VII – Proposition d'achat de chaises pour le club de bridge

Madame Béatrice GOSSELIN informe le conseil municipal de la demande du club de bridge de changer leurs chaises. Après avoir entendu l'exposé de Madame GOSSELIN, le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre cet achat en charge et le club de bridge remboursera le montant HT de cet investissement par le biais d'un versement de don au CCAS. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis BRUNEAU qui s'élève à la somme de 5 078.40 € HT, soit 6 103.08 € TTC pour l'achat de 48 fauteuils.

VIII – Travaux de déplacement de mobiles homes au camping municipal

Monsieur Yves GOSSELIN explique, qu'il est nécessaire de déplacer des mobiles homes dans le cadre des travaux de réaménagement de découpage des parcelles du camping afin d'obtenir les homologations dans le cadre des nouvelles normes auxquelles sont soumis les terrains de camping. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GOSSELIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les deux devis de l'entreprise DAVID LOISIRS qui s'élèvent respectivement à 5 400 € HT, soit 6 480 € TTC et 2 300 € HT, soit 2 760 € TTC. Soit un coût total de 7 700 € HT, soit 9 240 € TTC.

IX – Travaux de défense contre la mer

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la cale sont terminés. Monsieur le Maire précise que les micros fissures sont des fissures de retrait, n'altérant nullement la qualité du travail effectué. Ces travaux ont coûté 144 000 € y compris le coût de main d'œuvre en régie. La DETR a été notifiée pour 24 000 € et un fonds de concours est attendu par la communauté de communes, dont le montant est toujours en discussion.

Monsieur François LEGRAS présente les dépenses réalisées depuis le début de l'année en actions de défense contre la mer, rechargement en sable et renforcement des épis en bois (93 000 € TTC). Ces travaux ne sont pas terminés, aussi, après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS et à la majorité (Sylvie BEAUFILS s'abstient), le conseil municipal décide de les terminer pour un coût estimé à la somme de 60 000 € HT :

- pour 1 300 sacs et bidime (16 000 €),
- enrochement pour faire jonction épis bois/pied de dunes en préservant les sacs déjà en place (devis EUROVIA = 17 010 € HT),
- le reste concerne le coût pour le rechargement en sable, en pied de dunes, qui pourrait être fait sur 5 jours.

Ces travaux pourront être faits vers la mi-juin et un courrier sera adressé aux services de l'Etat pour les en informer.

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses demandes d'autorisation adressées aux services de l'Etat pour la réalisation d'épis en pierre. Ces demandes n'ont reçu à ce jour aucun accord et il

semblerait que nous ne puissions jamais en obtenir, considérant que ces ouvrages sont considérés comme non réversibles. Aucun exemple de démontage, comme Monsieur le Maire voulait s'engager à le faire, n'existe puisque des couches filtres sont nécessaires sous l'enrochement avec un risque de dispersement.

Après plusieurs échanges avec Monsieur LEVOY, celui-ci nous préconise d'opérer en 2 ou 3 temps. Les services de l'état demandent l'élaboration d'une étude d'un PPRL (Plan de Protection des Risques Littoraux), il faudra tout d'abord se faire confirmer que cette étude relève bien de la compétence communale ou toute autre étude pour envisager une protection à long terme et de l'ensemble de la cellule.

Concernant maintenant les travaux dits d'urgence de protection et pour lesquels, les services de l'Etat demandent également une étude d'impact préalable pour prétendre à toute aide financière : Monsieur LEVOY préconise de maintenir le projet de la commune de 3 épis supplémentaires, mais au lieu de les envisager en enrochement, il propose de les prévoir dans un matériau innovant, un géo composite, lequel sera alors considéré comme réversible.

Cette technique est actuellement en cours de réalisation, à titre expérimental, à St Jean le Thomas.

L'idée pourrait être alors de confier une étude à Monsieur LEVOY, notamment pour envisager un repli stratégique pour une partie de notre camping (laquelle étude montrera notamment une révision nécessaire de notre PLU et donc un délai certain) et en parallèle pour nous accompagner dans une nouvelle demande pour une défense provisoire avec ce procédé expérimental.

Ainsi, nous montrerions notre volonté d'agir dans le temps et notamment notre réflexion de déplacer une partie du camping dans le futur.

Il est à rappeler également que le cas des 3 communes littorales, que l'Etat regroupe trop souvent dans son approche d'actions de défense contre la mer, sont très différents.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la délibération suivante:

« Dans le cadre de la réflexion nécessaire pour envisager des actions de protection contre la mer, le conseil municipal souhaite s'inscrire dans une stratégie à long terme en parallèle d'une étude d'élaboration d'un PPRL qui devra être menée par l'autorité compétente.

Considérant la menace sur les deux campings situés rue du beau Rivage à Gouville (très près du trait de côte),

Considérant l'important enjeu économique que représentent ces deux campings,

Considérant la valeur vénale de presque 20 millions d'euros que représentent ces campings, Le conseil municipal souhaite engager une étude pour envisager un repli stratégique d'une partie de ces installations. Cette étude pourra notamment prévoir d'inscrire une zone à cet effet au P.L.U.

Considérant le délai nécessaire pour mener cette étude dont l'objectif inscrit sera de préserver les biens que représentent les campings, le Conseil municipal souhaite d'ores et déjà prévoir une protection provisoire.

Aussi, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre conseil auprès de l'Université de Caen pour contribuer à définir des mesures d'urgence au plan local en sollicitant une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'objectif est de nous accompagner dans la mise en œuvre de cette protection à court terme, en parallèle de l'étude que mènera la commune pour envisager une solution à long terme, dite de repli stratégique.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de demander toutes les autorisations relatives à ces différents travaux tant pour cette action à long terme que pour l'intervention provisoire et

urgente. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subvention auxquelles ce projet pourrait être éligible.»

X – Vote du prix de vente des parcelles de la zone artisanale

La commune a reçu notification de la DETR que l'Etat a attribuée pour le projet de création de la zone artisanale route de Coutances et qui s'élève à 70 919 €. Considérant la connaissance des coûts de ce projet, et considérant les nombreuses demandes de professionnels pour acquérir des parcelles, il devient urgent d'en fixer le prix de vente.

Considérant la volonté d'inscrire cette opération dans un montage financier sans perte (opération blanche), après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de fixer le prix de vente à 21,50 €/m². Il est rappelé que nous avons une offre d'achat ferme pour le lot n° 1, que le conseil a acceptée par délibération du 7 décembre 2015.

XI – Approbation de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt sur la commune nouvelle de Gouville s/mer

Dans le cadre de la commune nouvelle, le Département a accepté de prévoir un nouvel abri bus, en l'occurrence sur le territoire de Boisroger. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aménagement et à l'entretien de ces points d'arrêt :

- La Poste
- Linverville
- La Mielle
- Yberterie
- Le bourg de Boisroger

XII – Élaboration de la carte communale du territoire de Boisroger : zones ouvertes à l'urbanisation

L'élaboration de la carte communale du territoire de Boisroger est en cours, sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la zone prévue d'être ouverte à l'urbanisation, en plus de la densification (dents creuses) au Village Torel et dans le centre bourg. Il est envisagé la construction de 7 logements neufs en extension urbaine (15 au total car 8 dents creuses).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'avis des élus de Boisroger et des membres de la commission d'urbanisme qui s'étaient réunis le 9 mai dernier, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la zone près de la mairie (La croix Bouteloup) comme zone destinée à être urbanisée (parcelle ZD 88), considérant notamment que le réseau d'eaux usées pourrait être aménagé dans le centre bourg.

Le conseil municipal demande à la communauté de communes de bien vouloir prévoir en parallèle de l'élaboration de la carte communale d'instituer le droit de préemption.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les étapes et le planning de l'élaboration de la carte communale, qui pourrait être approuvée avant la fusion des communautés si les délais sont tous respectés :

- Transmission de la zone choisie au BE
- Le BE rédige le rapport de présentation de la carte communale : rendu fin juin au + tard.
Pas besoin de valider ce rapport en CM ni en Conseil comcom

- Puis 2 mois (soit juillet /août) de consultation des PPA : Préfet, Chambre d'agriculture, saisine de la CDPENAF et de la DREAL, autorité environnementale au titre de l'évaluation environnementale au cas par cas
- Pendant ce délai (soit tout début juillet), saisir le TA pour se voir désigner un commissaire enquêteur
- Enquête publique de 2 mois (soit septembre/octobre), à mener par la comcom
- Puis 1 mois (soit novembre) pour que le commissaire enquêteur rédige son rapport
- Puis dernières modifications à faire au projet de carte communale suite aux éventuelles remarques des PPA et du commissaire enquêteur
- Puis approbation de la carte communale en conseil communautaire

XIII – Proposition de mise en location d'une parcelle de la zone commerciale

Le commerçant qui tient le Tandem à la plage (pizzas, frites, glaces...) demande à installer un distributeur de pizzas fraîches sur une parcelle de la zone commerciale, près des points d'apports volontaires récemment installés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui louer une petite parcelle à cet effet, d'une superficie de 113 m² (appelée lot n°3 sur le plan ci annexé) et au prix de 150 € TTC/mois. Cette location pourra prendre la forme d'un avenant au bail déjà existant entre Monsieur DELOUPY et la commune – pour le Tandem - . Aussi, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'avenant au bail par devant le Notaire Maître Langenais à Agon-Coutainville. Il sera précisé qu'un droit d'accès devra être donné au riverain situé à l'arrière de ce terrain pour lui permettre l'entretien de sa haie. Il sera également expressément stipulé que cette activité reste de la vente à emporter et qu'aucun autre aménagement que le distributeur ne sera toléré sur le terrain (ni chaises ni tables notamment).

XIV – Divers

- Travaux de raccordement téléphonique :
Il appartient à la commune de prendre en charge le coût des travaux de génie civil pour raccorder un hangar ostréicole (la belle d'Onfrie) rue de la Mielle considérant que c'est une zone ostréicole communale et que le réseau n'appartient donc pas à France Telecom. A la suite de la réception d'un devis de l'entreprise SORAPEL pour réaliser ces travaux (traversée de voirie) le coût s'élève à la somme de 1 611.10 € HT, soit 1 933.32 € TTC, le conseil municipal donne son accord pour engager ces travaux, étant entendu qu'une autre entreprise est en cours de consultation. Le conseil municipal autorise Monsieur Yves GOSSELIN à engager les travaux à hauteur de ce devis.
- Proposition de fixer le prix de vente de la farine fabriquée au moulin : après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice GOSSELIN:
 - ✓ Il est décidé de prévoir un tarif pour la farine en vrac (notamment à destination du boulanger de la p'tite Boulange) au prix de 0.75 € HT/kg
 - ✓ Il est décidé de prévoir le tarif d'un sachet de farine d'un kg, destiné notamment aux visiteurs du moulin, au prix de 2.50 € TTC/le sachet d'1 kg.
- Proposition d'ajuster la subvention de fonctionnement destinée aux Bulotins : lors du conseil municipal du 19 avril et du vote des subventions, il avait été acté la somme de 14 000 € en attente de justificatifs pour un supplément exceptionnel. A la suite d'une réunion détaillant la situation avec le Directeur de la structure et à la veille de la fusion

de nos communautés de communes où les montants de fonctionnement de l'année 2016 deviendront montants de référence, le conseil municipal décide de leur attribuer la somme supplémentaire de 12 000 € soit une subvention annuelle de 26 000 € en tout pour cette année 2016. Ainsi l'association des Bulotins serait éligible au taux maximum de 55 % d'aide de la CAF. Madame GOSSELIN souligne, que les salariés embauchés à ce jour sous la forme de contrats aidés pourraient devoir prendre une autre forme l'an prochain et augmenter alors le coût de fonctionnement.

- Demande d'un administré qui constate énormément de vitesses excessives, d'envisager une limitation de vitesse à 30km/h rue du Hameau Noël considérant le fait qu'elle soit très étroite et le manque de visibilité. Gérard LARSONNEUR propose d'examiner les relevés des radars pédagogiques afin de voir comment les zones 30 existantes sont respectées. Ce relevé sera présenté par Gérard LARSONNEUR lors d'une prochaine réunion et la demande de l'administré pourra alors être examinée.
- A la demande de la Trésorerie de Coutances, il appartient au conseil de compléter la délibération du 9/03/2016 concernant les indemnités de gardiennage des églises, comme suit :
 - « Chaque année, après réception de la circulaire préfectorale fixant le plafond des indemnités de gardiennage par église, le conseil municipal vote cette indemnité. N'ayant pas reçu ladite circulaire, le vote aura été omis pour l'année 2015 et il est proposé au conseil municipal de le régulariser ; le montant de référence est celui de la circulaire en vigueur (datant de 2011) soit 119.55 €/église, soit pour les 3 églises de l'ancienne commune de Gouville la somme de 358.65 € pour l'année 2015. De la même manière il est proposé de voter cette indemnité pour l'année 2016, aujourd'hui donc pour 4 églises, soit la somme de 478.20 €.
 - Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, donne son plein accord pour le versement de ces indemnités pour les années 2015 et 2016, en faveur de l'Association Diocésaine de Coutances (pour le père Deschamps qui officie à Gouville s/mer) »
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la SOCOTEC pour assurer la vérification obligatoire dans le bâtiment de la Filature pour cette année 2016 :
 - Installations électriques
 - Ascenseur
 - Moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendiePour le prix de 770 € HT, soit 924 € TTC.
- Achat de matériel pour la cantine : comme cela était inscrit au budget primitif, le conseil municipal décide d'acheter :
 - un presse purée (devis ECOTEL d'un montant de 344.96 € HT, soit 413.95 € TTC),
 - un robot coupe légumes (devis ECOTEL d'un montant de 1 778.28 € HT, soit 2 133.94 € TTC)
 - et un chariot de service supplémentaire (devis ECOTEL d'un montant de 229 € HT, soit 274.80 € TTC)

soit un coût total de 2 352.24 € HT, soit 2 822.68 € TTC.

TOUR DE TABLE:

- Michel LEMOSQUET demande que l'agent en charge du fleurissement n'oublie pas de venir fleurir le territoire de Boisroger! François LEGRAS l'informe que des jardinières seront notamment installées
- Michel LEMOSQUET demande si le chemin qui mène à l'ancienne décharge peut être balayé et peut être se voir poser des bordures pour le sécuriser. Yves GOSSELIN lui répond que des bordures pourront être envisagées lors des travaux de busage prochainement prévus à Boisroger
- Béatrice GOSSELIN informe que ce samedi 21 mai dans le cadre de la journée « pierres et lumières », une marche avec des lampions est organisée à Gouville, l'église de Linverville sera illuminée pour l'occasion
- Françoise K'DUAL informe que la collecte de denrées pour la Banque alimentaire aura lieu toute la journée du 10 juin
- Lucienne BOUCHARD demande qu'une femme de ménage puisse venir faire les l'entretien et les carreaux de la mairie et de la salle de convivialité. Des devis seront prochainement demandés afin d'envisager ces travaux d'entretien
- Sandrine LEJEUNE demande quand l'éclairage public du secteur des Tilleuls sera réparé: Yves GOSSELIN lui répond que la demande a encore été transmise une deuxième fois hier à l'entreprise CEGELEC
- Philippe GOSSELIN informe le conseil que la borne de services des campings cars ne fonctionne toujours pas, malgré l'intervention de la société AIRES SERVICES de ce 17 mai. De nouvelles démarches seront menées avec cette entreprise et une demande de branchement FRANCE TELECOM sera faite pour pallier les nuisances de transmission considérant l'emplacement de la borne
- Monsieur le Maire informe de la procédure de recours au Tribunal Administratif concernant la démission d'office de Nadège K'DUAL et précise que nous devrions très prochainement recevoir le jugement. L'ensemble des conseillers déplore cette procédure, rappelant la légitimité du mandat de Mme K'DUAL. David LAURENT précise que si les élus de Boisroger avaient eu connaissance de ces dispositions, ils n'auraient pas mis en œuvre la création de la commune nouvelle
- Jacky GAILLET informe que la vocation touristique intéresse le Pays de Coutances et que la taxe de séjour devra être normalisée sur tout le territoire du futur EPCI. Une proposition de taux sera communiquée et les conseils municipaux devront voter dès cette fin d'année pour la mettre en place en 2017
- Pierrette FILTOPOULOS remercie le conseil municipal pour l'attribution de la subvention complémentaire allouée aux Bulotins
- Gaëtan COENEN demande qu'un entretien de voirie soit programmé impasse de la Grande Yberterie. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été inscrits au budget. Gérard LARSONNEUR ayant préparé le cahier des charges du dossier de consultation, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer l'appel d'offres. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce DCE.
- Julien BURNEL rappelle qu'il n'y a toujours pas de téléphone dans le village au Gras. David LAURENT précise que lui non plus n'a plus de téléphone à l'Hôtel Planquais, dans le cadre de son abonnement PRO. Monsieur le Maire se propose de soutenir leurs démarches, Julien BURNEL et David LAURENT devront apporter des informations complètes en mairie.
- Sylvie BEAUFILS informe que les « rustines » d'enrobé rue du Nord, réalisées par le Département (dans le cadre des purges) ne tiennent pas! Le conseil municipal précise que ces mauvais états sont également repérés sur la route de Gratot et charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur ADAM

